

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 11 JUILLET 2016

Convocation adressée individuellement à tous les Conseillers Municipaux le 4 juillet 2016.

**Etaient présents** : tous les Conseillers Municipaux, à l'exception de :

Mme Colette BRUN-CASTELLY	procuration à	M. Roger VIARSAC
Mme Marie KUBINA	<<	M. Jean-Jacques AYMARD
Mme Aurélie LOUPIAS	<<	M. Jean-Luc GREGOIRE
Mme Aurore AMOURDEDIEU	<<	M. Alain REYNAUD

**M. Jean-Claude ARMAND est nommée Secrétaire de séance.**

### **DECISIONS**

- ✚ N° 45 du 11 mai 2016 relative à un contrat d'assistance téléphonique (renouvelable annuellement de manière tacite, pour la même période) avec la Société « IREC » (JAUNAY-CLAN – 83160) pour le site du Parc Aquatique NYONSOLEÏADO. Durée : six mois, soit du 1<sup>er</sup>/04/2016 au 30/09/2016 (avec effet rétroactif).  
Dépense :
  - Redevance : 700 € HT l'an (prix unitaire forfaitaire et révisable),
  - Prestations annexes selon bordereau de prix.
- ✚ N° 46 du 12 mai 2016 relative à une convention avec la « Société de Formation et d'Innovation en Secourisme » (SOFIS) dans le cadre d'une formation « Prévention des risques psychosociaux » pour les membres du CHSCT. Qui aura lieu les 9 et 10 juin 2016. Dépense : 1 440 € TTC.
- ✚ N° 47 du 19 mai 2016 relative à un contrat de cession avec l'Association « ORIENTATIONS » (LA MOTTE CHALANCON – 29470) dans le cadre de NYONS EN SCENE, pour les spectacles « SHERAZADE » et « LE SACRE DU PRINTEMPS », le samedi 21 mai 2016 à 20 h 30, à la Maison de Pays. Dépense : 2 000 € TTC.
- ✚ N° 48 du 19 mai 2016 relative à une convention « autorisation spéciale de déversement » avec l'entreprise « SAS CLARI » (VALAURIE – 26230) pour le dépotage des matières de vidange (fosses septiques et bacs à graisses) à la STEP. Durée : 1 an (renouvelable annuellement).
- ✚ N° 49 du 19 mai 2016 relative à la vente consentie à M. Silaha KAMANGO MESSIHA (NANCY – 54000) du véhicule PEUGEOT 206 des Services Techniques, immatriculé 209 WT 26. Prix : 250 €.
- ✚ N° 50 du 19 mai 2016 relative à la vente consentie à Mme Valérie PRAS (VIENNE – 38200) d'un lot de chaises et de tables d'écoliers obsolètes et non utilisées. Prix : 183 €.
- ✚ N° 51 du 19 mai 2016 relative à la vente consentie à M. William SONIER (QUINTENAS – 07290) d'un lot de chaises, de bancs et de tables d'écoliers obsolètes et non utilisés. Prix : 108 €.
- ✚ N° 52 du 19 mai 2016 relative à la vente consentie à M. Pascal LHOPITAL (PONTCHARRA SUR TURDINE – 69490) du véhicule OPEL COMBO des Services Techniques, immatriculé 5047 WG 26. Prix : 600 €.

- ✚ N° 53 du 23 mai 2016 relative à un marché avec la Société « FAÏN » (NYONS) dans le cadre des travaux dans les bâtiments communaux - Programme 2016, pour le remplacement des menuiseries extérieures. Dépense : 22 108 € HT.
  
- ✚ N° 54 du 25 mai 2016 relative à une convention avec la Compagnie « où RÉVENT LES ARBRES » (LARAGNE – 05300) pour le festival jeune public « DIGUE DONDAINE » organisé dans le cadre de Nyons en Scène, pour la location d'un chapiteau et l'accueil technique des compagnies du festival, le samedi 28 mai, Promenade de la Digue. Dépenses : 3 350 € TTC.
  
- ✚ N° 55 du 25 mai 2016 relative à une convention avec la Compagnie « ZOÉLASTIC (LYON – 69004), l'Association « CARTILAGE » (MONTAGNE – 38160), la Compagnie « LE CHAT QUI LOUCHE » (CORNILLAC – 26510), la Compagnie ALCHYMERE (SAINT JUERY – 81160) » pour le festival jeune public « DIGUE DONDAINE » organisé dans le cadre de Nyons en Scène, pour une représentation de leur spectacle à des horaires différents, le samedi 28 mai, Promenade de la Digue.  
 Dépenses :
  - Compagnie « ZOÉLASTIC » : ..... 700 € TTC
  - Association « CARTILAGE » : ..... 700 € TTC
  - Compagnie « LE CHAT QUI LOUCHE » : ..... 570 € TTC
  - Compagnie « ALCHYMERE » : ..... 1 192 € TTC
 La commune prendra à sa charge les frais de repas.  
 Prix du spectacle : 7 € par représentation et 10 € pour deux représentations.  
 Gratuit pour les moins de 12 ans.
  
- ✚ N° 56 du 27 mai 2016 relative à un marché avec la Société « 6TEMATIC » (ROMANS – 26100) pour la maintenance technique des sites web de la ville. Dépense : 3 600 € HT par an.
  
- ✚ N° 57 du 26 mai 2016 relative à un avenant n° 1 à la convention n° 01/220.026 avec le « CAUE de la Drôme », dans le cadre de l'aide à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme pour une mission d'accompagnement à la Maîtrise d'ouvrage (animation de réunions supplémentaires thématiques - 5 journées de travail supplémentaires). Durée de la convention : 2 ans. Dépense : 2 520 € (50 % à la signature de l'avenant et 50 % à la fin de la mission).
  
- ✚ N° 58 du 27 mai 2016 relative à un marché de travaux avec l'entreprise « SA RODARI CHARLES ET FILS » (NYONS) pour la réfection des entourages d'arbres, place de la Libération.  
 Dépense :
  - Tranche Ferme : ..... 10 090 € HT.
  - Tranche Conditionnelle : ..... 13 115 € HT.
 La Tranche Conditionnelle pourra être affermie dans les délais prévus au marché.
  
- ✚ N° 59 du 27 mai 2016 relative à un marché de travaux avec l'entreprise « ARAUJO ET FILS CONSTRUCTIONS » (NYONS) pour la construction d'un local de rangements extérieurs à l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement. Dépense : 18 850 € HT.
  
- ✚ N° 60 du 31 mai 2016 relative à une convention avec le centre hospitalier spécialisé « LE VALMONT » (MONTELEGER - 26760) pour prévenir les difficultés d'adaptation des enfants admis à la crèche municipale Les Petits Lutins, à raison de deux heures d'intervention par quinzaine et une réunion mensuelle. Sans contrepartie financière.
  
- ✚ N° 61 du 17 juin 2016 relative à un avenant n° 1 au contrat de bail administratif avec l'association « Pays Une Autre Provence » pour la location d'un local (n°6) d'une superficie de 55,60 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée de la pépinière d'entreprises, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, soit jusqu'au 30 juin 2017. Le loyer mensuel est de 310 € charges comprises.

- ✚ N° 62 du 17 juin 2016 relative à un contrat (un an reconductible pour 3 années) avec la Société « EIFFAGE ENERGIE TELECOM SUD EST » (AUBAGNE – 13400) pour la maintenance de l'installation de Vidéo Protection.  
Dépense :
  - pour la maintenance préventive : ..... 2 910 € HT
  - pour la maintenance corrective : ..... 1 760 € HT
  
- ✚ N° 63 du 17 juin 2016 relative à un avenant n° 1 au contrat de bail administratif avec l'association « LA CIGALE » pour la location d'un bureau (n°1) et d'une annexe n° 2 d'une superficie de 33,60 m<sup>2</sup> au rez-de-chaussée de la pépinière d'entreprises, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2016, soit jusqu'au 30 juin 2017. Le loyer mensuel est de 220 € charges comprises.
  
- ✚ N° 64 du 23 juin 2016 relative à une demande de subvention auprès du Conseil Départemental de la Drôme, dans le cadre des travaux de rénovation thermique des vestiaires du stade Pierre Jullien. Montant de l'aide financière sollicitée : 18 885 € HT.
  
- ✚ N° 65 du 23 juin 2016 relative à une convention avec la société ERDF (PARIS LA DEFENSE – 92079) pour des travaux sur le réseau électrique moyenne tension existant sur des parcelles situées sur le secteur de Sauve et avenue de Mechernich.
  
- ✚ N° 66 du 23 juin 2016 à un marché avec l'entreprise EURR'ELEC (EURRE – 26400), dans le cadre des travaux de rénovation des vestiaires du stade Pierre Jullien, pour la mise en conformité de la chaufferie Lot n° 1 – Ventilation. Dépense : 21 346,63 € HT.
  
- ✚ N° 67 du 23 juin 2016 à un marché avec l'entreprise EURR'ELEC (EURRE – 26400), dans le cadre des travaux de rénovation des vestiaires du stade Pierre Jullien Lot n° 4 – Electricité. Dépense : 5 306,10 € HT.
  
- ✚ N° 68 du 23 juin 2016 à un marché avec l'entreprise SAS DUFOUR (NYONS), dans le cadre des travaux de rénovation des vestiaires du stade Pierre Jullien Lot n° 2 – Plafond-Peinture. Dépense : 14 109 € HT.
  
- ✚ N° 69 du 23 juin 2016 à un marché avec l'entreprise SAME (NYONS), dans le cadre des travaux des écoles 2016 Lot n° 3 – Menuiseries. Dépense :
  - pour la Tranche Ferme : ..... 13 120 € HT
  - pour la Tranche Conditionnelle : ..... 6 094 € HT
  
- ✚ N° 70 du 23 juin 2016 à un marché avec l'entreprise ARC EN CIEL (VENTEROL), dans le cadre des travaux des écoles 2016, pour le Lot - Peinture. Dépense : 3 292,40 € HT.
  
- ✚ N° 71 du 23 juin 2016 à un marché avec l'entreprise PALMEIRA (NYONS), dans le cadre des travaux des écoles 2016, pour le Lot - Revêtement sols souples. Dépense : 2 668 € HT.
  
- ✚ N° 72 du 23 juin 2016 à un marché avec la société PLAYTIL (MOLLANS SUR OUVEZE), dans le cadre des travaux des écoles 2016, pour le Lot – Sol souple Mur escalade au GS de Meyne. Dépense : 4 178 € HT.

***Le compte rendu du conseil municipal du 25 mai 2016 est mis aux voix et approuvé à l'unanimité.***

## DELIBERATIONS

### **1 - MISE EN ŒUVRE DU SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE**

#### **1. 1 - Approbation de l'arrêté préfectoral relatif à la fusion des quatre Communautés de Communes**

**Rapporteur : M. le Maire**

M. le Maire présente la délibération sur le Projet Préfectoral de Périmètre issu de la fusion des 4 Communautés de Communes (Val d'Eygues, Pays de Buis les Baronnies, Hautes Baronnies et Pays de Rémuzat) et indique qu'elle constitue la poursuite d'un travail engagé par la Préfecture il y a plusieurs années. Cette délibération doit donc acter le nouveau périmètre de la nouvelle Communauté de Communes, son nom « Communauté de Communes des Baronnies en Drôme Provençale », son siège social ainsi que les modalités de la représentativité des communes.

M. PERRIN indique que la C. C. V. E. a approuvé les propositions du Préfet et qu'il est favorable à cette évolution institutionnelle.

M. DAYRE précise que les commissions sont à l'œuvre de manière à construire les nouvelles compétences à exercer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2017, dans le respect de la prospective budgétaire.

**Unanimité**

#### **1.2 - Approbation de l'arrêté préfectoral relatif à la fusion du Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Supérieure et de l'Oule (SIDRESO) avec le Syndicat Intercommunal de Défense des Rives de l'Eygues Inférieure (SIDREI) et le Syndicat Mixte Intercommunal d'Aménagement de l'Aygues (SMIAA)**

**Rapporteur : M. le Maire**

M. le Maire présente cette délibération qui porte sur le Projet Préfectoral de Périmètre issu de la fusion des 3 Syndicats Intercommunaux – le SIDRESO, le SIDREI et le SMAA-, en charge de la gestion de la rivière EYGUES.

M. PERRIN considère que cette fusion est une bonne chose mais s'interroge sur la pertinence d'adopter un périmètre alors que l'on ne connaît pas encore les statuts du nouvel établissement public et notamment les conditions de sa gouvernance (représentativité des communes..).

M. DAYRE indique que cette délibération est liée à la compétence G.E.M.A.P.I. (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) qui est confiée aux communautés de communes. Cette compétence peut ensuite être exercée soit en régie, soit par délégation à un syndicat, ce qui sera le cas pour notre territoire. Toutefois les travaux du futur syndicat unifié ne sont pas assez avancés pour que des statuts, un nom... soient proposés. C'est pourquoi, cette délibération ne porte que sur le périmètre.

**Unanimité**

## **2 - APPROBATION DE LA MODIFICATION STATUTAIRE DU SYNDICAT MIXTE DU PARC NATUREL REGIONAL DES BARONNIES PROVENÇALES**

**Rapporteur : M. le Maire**

M. le maire rappelle que le P.N.R. des Baronnies Provençales a été créé par décret ministériel il y a plus d'un an et que le recours contentieux contre ce décret a été rejeté par le Conseil d'Etat, ce qui valide définitivement cet établissement public. Cette délibération porte sur l'approbation d'une modification statutaire du Parc, qui concerne la création d'un nouveau statut de « Commune Associée », réservée aux communes non classées par décret ministériel mais qui souhaiteraient à l'avenir adhérer au PNR.

**Unanimité**

*(5 abstentions : M. REYNAUD, pour 2 voix - M. PERRIN - Mme MONGE - M. COUPON)*

## **3 - PLAN LOCAL D'URBANISME**

**Modification de la délibération cadre du 9 juillet 2014**

**Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE**

M. le Maire rappelle que suite à de nombreuses évolutions législatives, dont la loi ALUR, le Conseil Municipal a délibéré, le 9 juillet 2014, afin d'engager la transformation du P.O.S. en P.L.U. La Commune a dès lors conventionné avec le C.A.U.E. pour établir un programme de consultation et a retenu, à l'issue de la procédure, le Cabinet LATITUDE, pour mener à bien ce dossier majeur.

Parallèlement un Comité de Pilotage, composé d'élus de la majorité et de la minorité ainsi que les services, a été constitué afin de travailler collectivement et dans le consensus sur ce projet. M le Maire remercie ce Comité pour son engagement important dans ce dossier.

Mme HAUWUY rappelle à nouveau les fondements législatifs du P.L.U. (Lois GRENELLE 1 et 2, Loi ALUR, Loi MACRON) ainsi que les grands principes qui le sous-tendent, tels que la gestion économe des terres agricoles, la densification des centres urbains ou encore la thématique des déplacements.

M. GREGOIRE fait ensuite lecture du projet de délibération qui a pour objet de préciser les objectifs de la Commune, tels qu'ils avaient été définis dans la délibération précédente du 9/07/2014.

M. PERRIN se félicite de la qualité du travail produit par le Comité de Pilotage, les Services et le Bureau d'Etudes.

Toutefois il considère que l'objectif démographique de +0,8%/an est difficilement tenable au regard notamment de l'évolution de la population enregistrée depuis 1999 (1999-2008 : + 0,6% ; et depuis 2008, -1,2%/an). Cet objectif démographique contraire « à la tendance habituelle » supposerait donc une politique très volontariste, et notamment en matière fiscale. C'est ce qui motive son abstention.

M. TEULADE précise qu'il faut, dans le texte, remplacer le terme « Cave Coopérative » par « Société Coopérative du Nyonsais ».

M. le Maire répond que cet objectif chiffré représente une augmentation de la population de 600 habitants au bout des 12 ans, ce qui est une ambition mesurée et raisonnable. Depuis 2012, il indique d'ailleurs que la croissance démographique est de 0,4%/an. Il précise que NYONS est un bourg centre vers lequel tout converge, mais que pour autant la Ville de NYONS doit se positionner en complémentarité avec les autres communes.

**Unanimité**

*(1 Abstention : M. PERRIN)*

#### **4 - AMENAGEMENT ET SECURISATION DU SECTEUR « LES CERISIERS »**

##### **Approbation de l'Avenant n°1 au Lot n°2 : Voirie**

**Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE**

M. GREGOIRE présente une délibération portant sur l'approbation d'un avenant au marché de travaux du lot 2 (opération de l'aménagement du secteur des CERISIERS) qui a pour objet la création de prix nouveaux.

**Unanimité**

#### **5 - AFFAIRES SCOLAIRES**

**Rapporteur : M. Jean-Jacques AYMARD**

##### **5. 1 - Don de Jean EYMARD : versement d'une subvention de 1 100 € au profit de l'O.G.E.C.**

M. AYMARD indique qu'il convient de verser à l'OGEC Notre DAME une subvention de 1100€ dans le cadre du don de M. EYMARD réalisé au profit des écoles.

**Unanimité**

##### **5. 2 - Dotations au titre des sapins de Noël des écoles**

M. AYMARD demande au Conseil Municipal d'autoriser le versement de subventions aux coopératives scolaires au titre des Sapins de Noël.

**Unanimité**

##### **5. 3 - Subventions de fonctionnement aux Coopératives Scolaires**

Proposition de versement des subventions annuelles aux Coopératives Scolaires des 4 Ecoles Publiques.

**Unanimité**

#### **6 - AFFAIRES FONCIERES**

##### **6. 1 - Jardins Familiaux : création de servitudes**

**Rapporteur : M. Roger VIARSAC**

M. VIARSAC présente les projets de servitude d'aqueduc (au profit de la Commune) et de servitude de passage (à consentir) dans le cadre de la création des jardins familiaux.

Mme M.C. LAURENT indique que les clés des parcelles ont déjà été remises à 22 jardiniers et que la Commission a veillé à respecter la mixité sociale et générationnelle.

**Unanimité**

##### **6. 2 - Contrats de location de deux logements de la Maison BASSO**

**Rapporteur : Mme Marie-Christine LAURENT**

Mme M. C. LAURENT expose les caractéristiques des baux locatifs des 2 logements de la maison BASSO.

M. PERRIN s'interroge sur la durée du bail de 6 ans, qui est liée au fait que le propriétaire est une personne morale.

Un logement est aussi dédié à un logement d'urgence.

**Unanimité**

### 6. 3 - Contrats de location de locaux municipaux avec l'Association « Nyons Bridge Club »

**Rapporteur : M. Jean-Claude METRAL**

M. METRAL indique que l'Association CULTURE ET LOISIRS a dénoncé son bail avec la Mairie, qui va être repris par le NYONS BRIDGE CLUB. Les modalités financières notamment, devront être précisées à l'occasion d'un prochain Conseil Municipal.

**Unanimité**

### 6. 4 - ZAC du Grand Tilleul

**Rapporteur : M. Jean-Luc GREGOIRE**

Constitution d'une servitude de passage sur la parcelle AE 979 (lot 8 de la ZAC) au profit de la parcelle AE 993 (Syndicat du Canal du Moulin).

**Unanimité**

## 7 - AFFAIRES FINANCIERES

**Rapporteur : M. Thierry DAYRE**

### 7. 1 – Mise en place de TIPI

M. DAYRE indique qu'il convient d'étendre le dispositif de paiement TIPI aux régies de recettes municipales.

**Unanimité**

### 7. 2 - Demandes de subventions au Conseil Départemental

M. DAYRE présente les demandes de subvention au Conseil Départemental au titre du programme d'accessibilité des bâtiments municipaux, de la réhabilitation des 18 studios du Foyer Constantin et de la rénovation des 4 courts de tennis.

**Unanimité**

## 8 - AFFAIRES DU PERSONNEL

**Rapporteur : M. Thierry DAYRE**

### 8. 1 –Tableau du Personnel

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la modification du tableau du personnel comme suit :

<u>Création</u>	<u>Suppression</u>
<b><u>Au 1er Juillet 2016</u></b>	
<b><u>3 Avancements de Grade</u></b>	
- Un poste d'Adjoint d'Animation de 1ère Classe à temps incomplet 31/35 <sup>ème</sup>	- Un poste d'Adjoint d'Animation de 2ème Classe à temps incomplet 31/35 <sup>ème</sup>
- Un poste de Technicien Principal 2 <sup>ème</sup> Classe	- Un poste de Technicien Territorial
- Un poste d'Adjoint Technique Principal de 1 <sup>ère</sup> Classe	- Un poste d'Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> Classe

**Création**

**Au 1er Septembre 2016**

- Un poste d'Attaché

**Suppression**

- Un poste de Rédacteur

**Unanimité**

**8. 2 - Versement d'une indemnité à des stagiaires**

Versement d'indemnité de stage à 3 stagiaires.

**Unanimité**

M. le Maire conclut ce Conseil Municipal en rappelant les cérémonies du 14 juillet ainsi que la manifestation des Olivades.

La séance est levée à 20 h 45

Le Maire de Nyons,

Pierre COMBES